



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations

Question au Gouvernement n° 2991

Texte de la question

OEUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Marc Bernier, pour le groupe UMP.

M. Marc Bernier. Monsieur le ministre délégué aux anciens combattants, à la fin de la Grande Guerre, les pays alliés les plus meurtris choisirent une fleur spécifique symbolisant la mémoire et l'espoir d'un monde en paix qui renaîtrait des cendres des champs de batailles.

Si la Grande-Bretagne adopta le coquelicot et la Belgique la marguerite, la France, quant à elle, choisit le bleuet, sachant que cette fleur était la première à repousser sur le front, après des semaines de pilonnages d'artillerie. Ainsi le bleuet, que quelques-uns de mes collègues et moi-même portons aujourd'hui, est devenu pour la France ce symbole de mémoire et de solidarité à l'égard des combattants de tous les conflits, qu'ils soient originaires de métropole, de l'Algérie ou du Sénégal, de l'AOF ou de l'AEF, du Tonkin ou des coins les plus reculés de ce qui était à l'époque l'Union française.

Depuis le 11 novembre 1934, le bleuet est vendu chaque année dans toutes les communes de France, non seulement pour financer les actions de solidarité de l'Office national des anciens combattants - l'ONAC -, dont nous fêtons cette année le quatre-vingt-dixième anniversaire, mais également pour assurer l'entretien et la restauration des lieux de mémoire.

Si les Britanniques ont su conserver toute la symbolique du coquelicot, en France cette pratique est progressivement tombée en désuétude, comme s'il était devenu insultant d'honorer la mémoire de celles et de ceux qui firent le sacrifice suprême de leur vie pour libérer la patrie.

Or, ces dernières années, à l'initiative du Président de la République, il a été décidé de remettre au goût du jour le port du bleuet par les hauts personnages de l'État, les membres du Gouvernement, les parlementaires et les élus, à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre.

Dans trois jours, tous les membres de cet hémicycle célébreront dans leur circonscription l'armistice de 1918.

Pouvez-vous, monsieur le ministre délégué, nous indiquer quelle est encore l'utilité et le rôle de l'oeuvre nationale du " Bleuet de France ", ainsi que son lien avec l'Office national des anciens combattants ?

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

M. Hamlaoui Mekachera, *ministre délégué aux anciens combattants*. Monsieur le député, je vous remercie de votre question qui me permet de rappeler à nos compatriotes l'importance de l'OEuvre nationale du Bleuet de France. L'objectif de cette institution exemplaire et indispensable est de venir en aide aux anciens combattants en difficulté ("*Très bien !*" *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), mais aussi de soutenir les actions commémoratives.

Depuis le début de l'année 2006, 17 000 anciens combattants ont ainsi été aidés dans les difficultés qu'ils rencontraient. S'y est ajoutée l'aide sociale de l'ONAC à hauteur, cette année, de plus de 13 millions d'euros.

M. Philippe Vuilque. Avec un budget en baisse !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Par ailleurs, l'oeuvre a financé plus de 350 manifestations de commémoration, celles qui permettent la transmission de la mémoire aux jeunes générations. Ces actions sont le résultat de la générosité des Français lors des collectes du 8 mai et du 11 novembre. Telle est la réalité de l'OEuvre nationale du Bleuet de France qui, loin des idées reçues, affiche un dynamisme sans précédent.

Monsieur le député, permettez-moi d'ajouter que c'est l'ONAC qui assure la gestion et, par conséquent, la pérennité de cette institution.

Mesdames et messieurs les députés, cette année, l'ONAC célèbre son quatre-vingt-dixième anniversaire. Lors de la cérémonie du 11 novembre, le Président de la République saluera une délégation du Bleuets de France conduite par une jeune ancienne combattante invalide, championne d'escrime handisport. Cette manifestation constituera évidemment un grand symbole.

M. Marc Bernier. Très bien !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Enfin, nous nous réjouissons que le Premier ministre ait accordé à l'Œuvre nationale du Bleuets de France le label de " campagne d'intérêt général ", décision à laquelle le monde combattant s'est montré sensible. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Marc Bernier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2991

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 novembre 2006